

Nombre de présents : 52  
Absent : 1  
Excusés : 7

### **Point 33 Budget Primitif 2026 du budget annexe de l'assainissement**

#### **Présents**

M. Éric STRAUMANN, M. Lucien MULLER, Mme Denise STOECKLE, M. Luca BASSO, M. Christian REBERT, M. Benoît SCHLUSSEL, M. Tristan DENÉCHAUD, M. Joël HENNY, M. Mario ACKERMANN, Mme Claudia CHATELUS, M. Bernard GERBER, M. Dominique BUTTERLIN, M. Laurent WINKELMULLER, M. Benjamin HUIN-MORALES, M. Marc BOUCHE, M. Jean-François HAZOUMÉ, M. Jean-Luc LAMEY, M. Richard LEY, M. Christian MAIRE, M. Benoît MERGEL, M. Jean-Marc SCHULLER, M. Mathieu WOLGENSINGER, Mme Nathalie AUBERT, M. Thierry BACH, Mme Estelle BAUDELET, M. Guy BAUER, Mme Clara BEAUFRAND, M. Yann DURRIERE, Mme Monique FRITSCH, Mme Céline GOLLY, M. Yves HEMEDINGER, M. Frédéric HILBERT, Mme Laurence KAEHLIN, M. Philippe KLINGER, Mme Christine LAISSUE-STRAVOPODIS, M. Sébastien LIGIBELL, Mme Claudine MATHIS, M. Christian MEISTERMANN, Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Barbaros MUTLU, Mme Nora OUISSI, Mme Sandra PICARD-GANEO, Mme Nathalie PRUNIER, M. Alain RAMDANI, Mme Aurore REINBOLD, Mme Emmanuella ROSSI, M. Pascal SALA, Mme Caroline SANCHEZ, Mme Frédérique SCHWOB, M. Alexis STRUSS, Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Adrien WILD.

#### **Absent**

M. Olivier ZINCK.

#### **Ont donné procuration**

Mme Marie-Laure STOFFEL donne procuration à Mme Denise STOECKLE, M. Thierry STOEBNER donne procuration à Mme Laurence KAEHLIN, Mme Séverine GODDE donne procuration à M. Mario ACKERMANN, M. Éric LOESCH donne procuration à Mme Frédérique SCHWOB, M. Olivier ROTH donne procuration à Mme Monique FRITSCH, M. Michel SPITZ donne procuration à M. Alain RAMDANI, Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN donne procuration à M. Bernard GERBER.

**Nombre de voix pour : 57  
contre : 0  
abstention : 2**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**Mme Nathalie AUBERT et M. Yann DURRIERE s'abstiennent.  
M. Olivier ZINCK a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-01-BF

Accusé certifié exécutoire

**Secrétaire de séance : Clara BEAUFRAND**

Réception par le préfet : 07/05/2026  
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



**POINT N° 33 BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : M. CHRISTIAN REBERT, Vice-Président

Les éléments du rapport du budget primitif du budget annexe d'assainissement de Colmar Agglomération sont présentés au Conseil communautaire.

En conséquence, Il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 14 avril 2026 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport détaillé de présentation du budget primitif 2026 du budget annexe de l'assainissement joint au projet de délibération ;

Vu la maquette budgétaire ci annexée ;

ARRETE

le budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2026 en équilibre aux montants suivants :

<b>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Opérations réelles	9 733 605,91 €	Opérations réelles	13 976 105,91 €
Opérations d'ordre	4 592 500,00 €	Opérations d'ordre	350 000,00 €
<b>Total</b>	<b>14 326 105,91 €</b>	<b>Total</b>	<b>14 326 105,91 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Opérations réelles dont restes à réaliser	7 502 478,17 €	Opérations réelles dont restes à réaliser	3 259 978,17 €
Opérations d'ordre	1 200 000,00 €	Opérations d'ordre	5 442 500,00 €
<b>Total</b>	<b>8 702 478,17 €</b>	<b>Total</b>	<b>8 702 478,17 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23 028 584,08 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 028 584,08 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
068-246800726-20260428-CC20260428-01-BF  
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026  
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



AUTORISE

Monsieur le Président, à l'intérieur de chaque section du budget annexe des zones d'activités économiques, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

VOTE

les crédits du budget primitif de l'exercice 2026 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



# BUDGET PRIMITIF 2026

## *Budget annexe de l'Assainissement*

Conseil Communautaire du 28 avril 2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## Table des matières

I.	La section d'exploitation .....	3
1.1	<i>Recettes réelles d'exploitation</i> .....	3
1.2	<i>Dépenses réelles d'exploitation</i> .....	4
II.	La section d'investissement .....	6
2.1	<i>Recettes d'investissement</i> .....	6
2.2	<i>Dépenses d'investissement</i> .....	7

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## I. La section d'exploitation

### 1.1 Recettes réelles d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation passent de **12 118 K€** au budget 2025 à **13 086 K€** au budget 2026, soit une hausse de **+ 968 K€** (+ 7,99 %).

Chap.	Recettes d'exploitation en K€	BP 2025	BP 2026	Evolution en K€	Evolution en %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 350 K€	11 281 K€	931 K€	8,99%
74	Dotations, subventions et participations	1 758 K€	1 796 K€	38 K€	2,16%
013	Atténuation de charges	0 K€	0 K€	0 K€	
75	Autres produits de gestion courante	10 K€	10 K€	0 K€	0,00%
	<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>12 118 K€</b>	<b>13 086 K€</b>	<b>968 K€</b>	<b>7,99%</b>
042	Amortissements des subventions reçues	350 K€	350 K€	0 K€	0,00%
78	Reprises de provisions	0 K€	0 K€	0 K€	
002	Résultat reporté	1 407 K€	890 K€	-517 K€	-36,73%
	<b>TOTAL</b>	<b>13 874 K€</b>	<b>14 326 K€</b>	<b>452 K€</b>	<b>3,26%</b>

### Evolution des redevances d'assainissement de Colmar Agglomération

Le service public de l'assainissement de Colmar Agglomération a souffert pendant les deux dernières décennies d'un manque d'investissements structurels. Dans ce contexte, ont été engagées des études de schémas directeurs par Colmar Agglomération avec pour aboutissement l'établissement d'un programme pluriannuel d'investissements (PPI) 2026-2032 qui prévoit un ensemble d'opérations structurantes. Ces opérations concernent des enjeux techniques de gestion patrimoniale (vieillesse des ouvrages), de renouvellement et de mise en conformité réglementaire. Le programme d'investissement s'élève à **74,5 M€** sur la période.

La principale recette d'exploitation du budget annexe d'eau potable demeure la redevance d'assainissement fixée par Colmar Agglomération, le budget constituant un service public à caractère industriel et commercial. La redevance d'assainissement se compose d'une part variable en fonction de la consommation et d'une part fixe relative à l'abonnement au service. Les hausses tarifaires intervenues depuis 2023 ont presque exclusivement été absorbées par l'actualisation du marché d'exploitation et l'augmentation progressive de la redevance annuelle versée au SIEUCED. C'est ainsi que la part fixe de la redevance d'assainissement s'établit depuis 2025 à **17,50 €** et la part variable à **1,205 €** par m3 consommé.

Accusé de réception en préfecture

068-2460071-20260408 COLMAR Agglo - BUDGET ANNEXE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Face à ce mur exceptionnel d'investissement, il devient inévitable d'agir sur le niveau de la redevance d'assainissement en poursuivant plusieurs objectifs :

- Revaloriser la part variable au m<sup>3</sup> d'eau consommé,
- Harmoniser les parts fixes et variables à l'échelle de Colmar Agglomération dans l'objectif de simplifier la grille tarifaire actuelle (6 bases de facturation),
- Sécuriser les recettes face à leur léger recul en lien avec les évolutions de la consommation (sobriété hydrique) en agissant davantage sur le prix des abonnements (part fixe).

Aussi, il sera proposé de porter le tarif de la redevance d'assainissement au 1<sup>er</sup> juillet 2026 à :

- La part fixe à **35 €** par an contre **17,50 €** par an aujourd'hui (pour un diamètre de 15 mm);
- La part variable à **1,568 € HT/m<sup>3</sup>** contre **1,205 € HT/m<sup>3</sup>** aujourd'hui.

L'évolution des tarifs suivant ensuite l'évolution moyenne nationale du prix global de l'eau.

Cette hausse doit générer +931 K€ de recettes supplémentaires sur 2026 (soit un demi-exercice pour une application au 01/07/2026).

## **Evolution de la contribution eaux pluviales**

Le budget annexe d'assainissement bénéficie de la contribution eaux pluviales financée par le budget général conformément à la réglementation. Elle s'élève à 20% des dépenses réelles d'exploitation budgétées. Compte tenu de l'évolution conséquente des dépenses d'exploitation en 2025, la contribution augmente à due proportion pour s'établir à **1 771 K€** au budget 2025 (contre **1 668 K€** au budget 2025).

### *1.2 Dépenses réelles d'exploitation*

Les dépenses réelles d'exploitation passent de **8 338 K€** au budget 2025 à **9 719 K€** au budget 2026, soit une hausse de **1 381 K€ (+ 16,56 %)**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026  
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Chap.	Dépenses d'exploitation en K€	BP 2025	BP 2026	Evolution en K€	Evolution en %
011	Charges à caractère général	7 897 K€	9 121 K€	1 223 K€	15,49%
012	Charges de personnel	155 K€	205 K€	50 K€	32,26%
014	Atténuation de produits	0 K€	0 K€	0 K€	
65	Autres charges de gestion courante	40 K€	40 K€	0 K€	0,00%
66	Charges financières	50 K€	35 K€	-15 K€	-29,86%
67	Charges exceptionnelles	196 K€	318 K€	122 K€	62,24%
	<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>8 338 K€</b>	<b>9 719 K€</b>	<b>1 381 K€</b>	<b>16,56%</b>
042	Amortissements	2 400 K€	2 400 K€	0 K€	0,00%
68	Provisions	11 K€	15 K€	4 K€	37,27%
023	Virement à la section d'investissement	3 125 K€	2 193 K€	-933 K€	-29,84%
	<b>TOTAL</b>	<b>13 874 K€</b>	<b>14 326 K€</b>	<b>452 K€</b>	<b>3,26%</b>

### Rémunération forfaitaire stable

Le service d'assainissement de Colmar Agglomération est géré en régie avec un marché de prestations de service renouvelé en 2024 avec la Colmarienne des Eaux, société publique locale. Le coût de la compétence évolue principalement en fonction de l'actualisation annuelle de la rémunération et de l'intéressement de l'exploitant compte tenu de l'amélioration constante des performances. La rémunération forfaitaire n'évoluera que de +16 K€, avec un coût de **2 989 K€**.

### Evolution des cotisations du SITEUCE

Le budget annexe assainissement sera affecté par l'évolution des cotisations du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE) qui a dû opter pour une nouvelle hausse des cotisations liée aux propres contraintes du syndicat : un impact de **+ 345 K€**.

### Impact de la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau

La loi de finances pour 2024 a acté la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2025.

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur  
068-246800726-20260428-CC20260428-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026  
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Concernant l'assainissement, le principal changement réside dans l'instauration d'une redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif. Cette dernière est facturée par le budget annexe d'assainissement aux établissements publics de coopération compétents pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables, mais ensuite reversée en N+1 à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Les recettes encaissées en 2025 augmentent donc d'autant les dépenses en 2026, soit **+866 K€**.

## II. La section d'investissement

### 2.1 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement passent de **10 570 K€** au budget 2025 à **8 702 K€** au budget 2026, soit une baisse de **- 1 868 K€** (- 17,67 %).

Chap.	Recettes d'investissement en K€	BP 2025	BP 2026	Evolution en K€	Evolution en %
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 757 K€	1 569 K€	-1 188 K€	-43,08%
	Subventions d'investissement et comptes de tiers ( <i>dont restes à réaliser</i> )	1 072 K€	691 K€	-381 K€	-35,57%
16	Emprunts	250 K€	1 000 K€	750 K€	300,00%
	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>4 079 K€</b>	<b>3 260 K€</b>	<b>-819 K€</b>	<b>-20,08%</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	3 125 K€	2 193 K€	-933 K€	-29,84%
001	Solde d'exécution antérieur	316 K€	0 K€	-316 K€	-100,00%
040	Amortissements	2 400 K€	2 400 K€	0 K€	0,00%
041	Opérations d'ordre patrimoniales	650 K€	850 K€	200 K€	30,77%
	<b>TOTAL</b>	<b>10 570 K€</b>	<b>8 702 K€</b>	<b>-1 868 K€</b>	<b>-17,67%</b>

Les recettes d'investissement sont composées des éléments suivants :

- L'autofinancement budgétaire dégagé de la section de fonctionnement pour **2 193 K€** et les amortissements pour **2 400 K€** ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement issu de l'affectation des résultats pour **1 569 K€** ;

Les subventions d'investissement de l'Agence de l'Eau pour **691 K€**.

068-246800726-20260428-CC20260428-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026  
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Avec un emprunt d'équilibre de **1 000 K€**, ces recettes permettent en 2026 d'entreprendre des travaux de renouvellement de réseaux importants en 2026 et d'entamer le programme exceptionnel d'investissement qui battra son plein sur les exercices ultérieurs.

La hausse prévue des tarifs de redevances d'assainissement devrait générer **2 M€** de recettes supplémentaires par an, et, couplée avec un programme d'emprunt sur la période 2026-2032, permettra de financer les projets d'investissements structurants pour le budget annexe d'assainissement.

## 2.2 Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement passent de **9 570 K€** au budget 2025 à **6 639 K€** au budget 2026, soit une baisse de **- 2 932 K€** (- 30,63 %).

Chap.	Dépenses d'investissement en K€	BP 2025	BP 2026	Evolution en K€	Evolution en %
	Dépenses d'équipement et comptes de tiers ( <i>dont restes à réaliser</i> )	9 304 K€	6 547 K€	-2 757 K€	-29,63%
16	Remboursement du capital de la dette	255 K€	92 K€	-164 K€	-64,12%
13	Autres	11 K€	0 K€	-11 K€	-100,00%
	<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>9 570 K€</b>	<b>6 639 K€</b>	<b>-2 932 K€</b>	<b>-30,63%</b>
001	Solde d'exécution antérieur	0 K€	864 K€	864 K€	
040	Amortissement des subvention reçues	350 K€	350 K€	0 K€	0,00%
041	Opérations d'ordre patrimoniales	650 K€	850 K€	200 K€	30,77%
	<b>TOTAL</b>	<b>10 570 K€</b>	<b>8 702 K€</b>	<b>-1 868 K€</b>	<b>-17,67%</b>

## Budget Assainissement 2025 Dépenses d'équipement

- Renouvellement et extension des réseaux 2022-2026 : 3 844 K€
- Etudes et travaux schéma directeur assainissement: 1 500 K€
- Investissement récurrent : 1 148 K€
- Equipements d'autosurveillance: 15 K€
- STEP Muntzenheim : 40 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de présents : 53  
Absent : 0  
Excusés : 7

**Point 32 Budget Primitif 2026 du budget annexe de l'eau**

**Présents**

M. Éric STRAUMANN, M. Lucien MULLER, Mme Denise STOECKLE, M. Luca BASSO, M. Christian REBERT, M. Benoît SCHLUSSEL, M. Tristan DENÉCHAUD, M. Joël HENNY, M. Mario ACKERMANN, Mme Claudia CHATELUS, M. Bernard GERBER, M. Dominique BUTTERLIN, M. Laurent WINKELMULLER, M. Benjamin HUIN-MORALES, M. Marc BOUCHE, M. Jean-François HAZOUMÉ, M. Jean-Luc LAMEY, M. Richard LEY, M. Christian MAIRE, M. Benoît MERGEL, M. Jean-Marc SCHULLER, M. Mathieu WOLGENSINGER, Mme Nathalie AUBERT, M. Thierry BACH, Mme Estelle BAUDELET, M. Guy BAUER, Mme Clara BEAUFRAND, M. Yann DURRIERE, Mme Monique FRITSCH, Mme Céline GOLLY, M. Yves HEMEDINGER, M. Frédéric HILBERT, Mme Laurence KAEHLIN, M. Philippe KLINGER, Mme Christine LAISSUE-STRAVOPODIS, M. Sébastien LIGIBELL, Mme Claudine MATHIS, M. Christian MEISTERMANN, Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Barbaros MUTLU, Mme Nora OUISSI, Mme Sandra PICARD-GANEO, Mme Nathalie PRUNIER, M. Alain RAMDANI, Mme Aurore REINBOLD, Mme Emmanuella ROSSI, M. Pascal SALA, Mme Caroline SANCHEZ, Mme Frédérique SCHWOB, M. Alexis STRUSS, Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Adrien WILD, M. Olivier ZINCK.

**Ont donné procuration**

Mme Marie-Laure STOFFEL donne procuration à Mme Denise STOECKLE, M. Thierry STOEBNER donne procuration à Mme Laurence KAEHLIN, Mme Séverine GODDE donne procuration à M. Mario ACKERMANN, M. Éric LOESCH donne procuration à Mme Frédérique SCHWOB, M. Olivier ROTH donne procuration à Mme Monique FRITSCH, M. Michel SPITZ donne procuration à M. Alain RAMDANI, Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN donne procuration à M. Bernard GERBER.

**Nombre de voix pour : 58  
contre : 0  
abstention : 2**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**Mme Nathalie AUBERT et M. Yann DURRIERE s'abstiennent.**

**Secrétaire de séance : Clara BEAUFRAND**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026  
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



**POINT N° 32 BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Rapporteur : M. CHRISTIAN REBERT, Vice-Président

Sur la base de l'ensemble des éléments du rapport du budget primitif du budget annexe de l'eau joint à la présente, il est demandé de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant :

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 14 avril 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2123-19, L.2313-1 et R.2313-3 ;

Vu le rapport détaillé de présentation du budget primitif 2026 du budget annexe de l'eau joint au projet de délibération ;

Vu la maquette budgétaire, ci annexée ;

En conséquence, Il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

ARRETE

le budget primitif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2026 en équilibre aux montants suivants :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



<b>BUDGET ANNEXE EAU</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Opérations réelles	8 350 522,00 €	Opérations réelles	14 282 524,55 €
Opérations d'ordre	6 282 002,55 €	Opérations d'ordre	350 000,00 €
<b>Total</b>	<b>14 632 524,55 €</b>	<b>Total</b>	<b>14 632 524,55 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Opérations réelles dont restes à réaliser	8 142 042,02 €	Opérations réelles dont restes à réaliser	2 210 039,47 €
Opérations d'ordre	1 115 000,00 €	Opérations d'ordre	7 047 002,55 €
<b>Total</b>	<b>9 257 042,02 €</b>	<b>Total</b>	<b>9 257 042,02 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23 889 566,57 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 889 566,57 €</b>

### AUTORISE

Monsieur le Président, à l'intérieur de chaque section du budget annexe des zones d'activités économiques, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

### VOTE

les crédits du budget primitif de l'exercice 2026 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



# BUDGET PRIMITIF 2026

## *Budget annexe de l'Eau*

Conseil Communautaire du 28 avril 2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## Table des matières

I.	La section d'exploitation .....	3
1.1	<i>Recettes réelles d'exploitation</i> .....	3
1.2	<i>Dépenses réelles d'exploitation</i> .....	5
II.	La section d'investissement .....	7
2.1	<i>Recettes d'investissement</i> .....	7
2.2	<i>Dépenses d'investissement</i> .....	8

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## I. La section d'exploitation

### 1.1 Recettes réelles d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation passent de **12 655 K€** au budget 2025 à **13 468 K€** au budget 2026, soit une hausse de **813 K€ (+ 6,42 %)**.

Chap.	Recettes d'exploitation en K€	BP 2025	BP 2026	Evolution en K€	Evolution en %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	12 471 K€	13 299 K€	828 K€	6,64%
74	Dotations, subventions et participations	170 K€	155 K€	-15 K€	-8,82%
013	Atténuation de charges	0 K€	0 K€	0 K€	
75	Autres produits de gestion courante	14 K€	14 K€	0 K€	-0,80%
	<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>12 655 K€</b>	<b>13 468 K€</b>	<b>813 K€</b>	<b>6,42%</b>
042	Amortissements des subventions reçues	350 K€	350 K€	0 K€	0,00%
78	Reprises de provisions	0 K€	0 K€	0 K€	
002	Résultat reporté	530 K€	815 K€	285 K€	53,71%
	<b>TOTAL</b>	<b>13 535 K€</b>	<b>14 633 K€</b>	<b>1 098 K€</b>	<b>8,11%</b>

### Evolution des redevances d'eau de Colmar Agglomération

Le service public de l'eau de Colmar Agglomération a souffert pendant les deux dernières décennies d'un manque d'investissements structurels. Dans ce contexte, ont été engagées des études de schémas directeurs par Colmar Agglomération avec pour aboutissement l'établissement d'un programme pluriannuel d'investissements (PPI) 2026-2032 qui prévoit un ensemble d'opérations structurantes. Ces opérations concernent des enjeux techniques de gestion patrimoniale (vieillesse des ouvrages), de sécurisation de la distribution d'eau, de renouvellement et de mise en conformité réglementaire. Le programme d'investissement s'élève à **59 M€** sur la période.

La principale recette d'exploitation du budget annexe d'eau potable demeure la redevance d'eau fixée par Colmar Agglomération, le budget constituant un service public à caractère industriel et commercial. La redevance d'assainissement se compose d'une part variable en fonction de la consommation et d'une part fixe relative à l'abonnement au service.

Les hausses tarifaires intervenues depuis 2023 ont surtout été absorbées par l'actualisation du marché d'exploitation. C'est ainsi que la part fixe de la redevance d'assainissement s'établit depuis 2025 à **25 €** et la part variable à **1,180 €** par m3 consommé.

Accusé certifié exécutoire

068-246800726-20260428-CC20260428-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026  
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Face à ce mur exceptionnel d'investissement, il devient inévitable d'agir sur le niveau de la redevance d'eau en poursuivant plusieurs objectifs :

- Revaloriser la part variable au m<sup>3</sup> d'eau consommé,
- Sécuriser les recettes face à leur léger recul en lien avec les évolutions de la consommation (sobriété hydrique) en agissant davantage sur le prix des abonnements (part fixe).

Aussi, il sera proposé de porter le tarif de la redevance d'eau au 1<sup>er</sup> juillet 2026 à :

- La part fixe à **32 €** par an contre **25 €** par an aujourd'hui (pour un diamètre de 15 mm);
- La part variable à **1,622 € HT/m<sup>3</sup>** contre **1,180 € HT/m<sup>3</sup>** aujourd'hui.

L'évolution des tarifs suivant ensuite l'évolution moyenne nationale du prix global de l'eau.

Cette hausse doit générer **+1 353 K€** de recettes supplémentaires sur 2026 (soit un demi-exercice pour une application au 01/07/2026).

### Impact de la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau :

La loi de finances pour 2024 a définitivement acté la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette réforme vise à promouvoir une meilleure performance des services d'eau et d'assainissement pour inciter les collectivités gestionnaires à améliorer leurs infrastructures et ainsi réduire les fuites d'eau potable et les rejets de polluants dans le milieu naturel.

#### Redevance relative à la consommation d'eau potable :

Le tarif est fixé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à 0,39 € HT/m<sup>3</sup> pour 2025. Le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable, l'assiette est le volume facturé au cours de l'année civile (indépendamment de la période de consommation).

Pour Colmar Agglomération, après un an de recul, les produits de cette redevance sont estimés à **2 231 K€** au budget 2026 (contre **2 600 K€** au budget 2025) et sont reversés dans l'année même à l'Agence de l'Eau.

#### Redevance pour performance des réseaux d'eau potable :

Cette dernière est facturée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à Colmar Agglomération qui en est le redevable.

Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau. L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année.

L'Agence de l'eau facture cette redevance à la collectivité au début de l'année civile qui suit.

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, soit **0,066 € HT/m<sup>3</sup>** sur la facture d'eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Pour Colmar Agglomération, il s'agit d'un produit estimé à **400 K€** qui est encaissé sur les redevances d'eau depuis 2025 et sera reversé pour la première fois en 2026.

Accusé de réception - Maire

068-201047060664HT/m<sup>3</sup> sur la fac

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026  
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau :  
Cette dernière est facturée par l'Agence de l'Eau à Colmar Agglomération qui en est le redevable.

L'assiette de cette redevance est à la totalité des volumes d'eau prélevés au cours de l'année par Colmar Agglomération.

L'Agence de l'eau facture cette redevance à la collectivité au début de l'année civile qui suit. La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, soit + 0,10 € HT / m<sup>3</sup> sur la facture d'eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Pour Colmar Agglomération, il s'agit d'un produit estimé à **610 K€** qui est encaissé sur les redevances d'eau depuis 2025 et sera reversé pour la première fois en 2026.

### Evolution des subventions de fonctionnement

Depuis 2022, le budget annexe d'eau potable bénéficie de subventions de fonctionnement de l'Agence de l'Eau pour le développement de la mission de préservation des ressources en eau (**155 K€** au budget 2026).

#### 1.2 Dépenses réelles d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation passent de **7 982 K€** au budget 2025 à **8 338 K€** au budget 2026, soit une hausse de **+ 356 K€ (+ 4,47 %)**.

Chap.	Dépenses d'exploitation en K€	BP 2025	BP 2026	Evolution en K€	Evolution en %
011	Charges à caractère général	4 992 K€	5 502 K€	509 K€	10,20%
012	Charges de personnel	110 K€	208 K€	98 K€	89,09%
014	Atténuation de produits	2 630 K€	2 289 K€	-341 K€	-12,98%
65	Autres charges de gestion courante	40 K€	40 K€	0 K€	-0,02%
66	Charges financières	13 K€	0 K€	-13 K€	-100,00%
67	Charges exceptionnelles	196 K€	300 K€	104 K€	53,06%
	<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>7 982 K€</b>	<b>8 338 K€</b>	<b>356 K€</b>	<b>4,47%</b>
042	Amortissements	2 950 K€	3 100 K€	150 K€	5,08%
68	Provisions	12 K€	12 K€	0 K€	2,17%
023	Virement à la section d'investissement	2 591 K€	3 182 K€	591 K€	22,81%
	<b>TOTAL</b>	<b>13 535 K€</b>	<b>14 633 K€</b>	<b>1 098 K€</b>	<b>8,11%</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800728-20260428-CC20260428-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Le service d'eau potable de Colmar Agglomération est géré en régie avec un marché de prestations de service renouvelé en 2024 avec la Colmarienne des Eaux, société publique locale. Le coût de la compétence évolue principalement en fonction de l'actualisation annuelle de la rémunération et de l'intéressement de l'exploitant compte tenu de l'amélioration constante des performances.

La rémunération forfaitaire et les dépenses annexes ont tendance à diminuer en raison d'un contexte de déflation sur les formules d'actualisation : un budget de **4 290 K€**, soit une baisse de **-178 K€ (-3,98%)**.

Le budget 2026 prévoit bien sûr également le reversement des redevances encaissées pour le compte de l'Agence de l'Eau pour :

- **2 289 K€** au titre de la redevance de la consommation en eau potable (chapitre 014) ;
- **979 K€** au titre de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable et la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (chapitre 011).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026  
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## II. La section d'investissement

### 2.1 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement passent de **10 086 K€** au budget 2025 à **9 257 K€** au budget 2026, soit une baisse de **- 829 K€ (- 8,22 %)**.

Chap.	Recettes d'investissement en K€	BP 2025	BP 2026	Evolution en K€	Evolution en %
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 637 K€	1 816 K€	-821 K€	-31,13%
	Subventions d'investissement et comptes de tiers ( <i>dont restes à réaliser</i> )	643 K€	394 K€	-249 K€	-38,75%
16	Emprunts	500 K€	0 K€	-500 K€	-100,00%
	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 780 K€</b>	<b>2 210 K€</b>	<b>-1 570 K€</b>	<b>-41,53%</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	2 591 K€	3 182 K€	591 K€	22,81%
040	Amortissements	2 950 K€	3 100 K€	150 K€	5,08%
041	Opérations d'ordre patrimoniales	765 K€	765 K€	0 K€	0,00%
	<b>TOTAL</b>	<b>10 086 K€</b>	<b>9 257 K€</b>	<b>-829 K€</b>	<b>-8,22%</b>

Les recettes d'investissement sont composées des éléments suivants :

- L'autofinancement budgétaire dégagé de la section de fonctionnement pour **3 182 K€** et les amortissements pour **3 100 K€** ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement issu de l'affectation des résultats pour **1 816 K€** ;
- Les subventions d'investissement de l'Agence de l'Eau pour **394 K€**.

Ces recettes permettent en 2026 d'entreprendre des travaux de renouvellement de réseaux importants en 2026 et d'entamer le programme exceptionnel d'investissement qui battra son plein sur les exercices ultérieurs.

La hausse prévue des tarifs de redevances d'eau devrait générer **2,7 M€** de recettes supplémentaires par an, et, couplée avec un programme d'emprunt sur la période 2027-2032, permettra de financer les projets d'investissements structurants pour le budget annexe d'eau.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## 2.2 Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement passent de **6 977 K€** au budget 2025 à **6 575 K€** au budget 2026, soit une baisse de **- 402 K€ (- 5,76 %)**.

Chap.	Dépenses d'investissement en K€	BP 2025	BP 2026	Evolution en K€	Evolution en %
	Dépenses d'équipement et comptes de tiers ( <i>dont restes à réaliser</i> )	6 870 K€	6 575 K€	-295 K€	-4,29%
16	Remboursement du capital de la dette	107 K€	0 K€	-107 K€	-100,00%
13	Autres	0 K€	0 K€	0 K€	
	<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>6 977 K€</b>	<b>6 575 K€</b>	<b>-402 K€</b>	<b>-5,76%</b>
001	Solde d'exécution antérieur	1 994 K€	1 567 K€	-427 K€	-21,43%
040	Amortissement des subvention reçues	350 K€	350 K€	0 K€	0,00%
041	Opérations d'ordre patrimoniales	765 K€	765 K€	0 K€	0,00%
	<b>TOTAL</b>	<b>10 086 K€</b>	<b>9 257 K€</b>	<b>-829 K€</b>	<b>-8,22%</b>

**Budget Eau  
2026**

**Dépenses  
d'équipement**

**6 575 K€**

- Programme de renouvellement et extension des réseaux 2022-2026 : 4 895 K€
- Sectorisation et densification capteurs de recherche de fuite : 20 K€
- Etude du schéma directeur d'eau potable: 42 K€
- Téléréleve : 460 K€
- Etude à large spectre: 50 K€
- Investissement récurrent : 1 108 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de présents : 53  
Absent : 0  
Excusés : 7

**Point 34 Budget Primitif 2026 du budget annexe des transports**

**Présents**

M. Éric STRAUMANN, M. Lucien MULLER, Mme Denise STOECKLE, M. Luca BASSO, M. Christian REBERT, M. Benoît SCHLUSSEL, M. Tristan DENÉCHAUD, M. Joël HENNY, M. Mario ACKERMANN, Mme Claudia CHATELUS, M. Bernard GERBER, M. Dominique BUTTERLIN, M. Laurent WINKELMULLER, M. Benjamin HUIN-MORALES, M. Marc BOUCHE, M. Jean-François HAZOUMÉ, M. Jean-Luc LAMEY, M. Richard LEY, M. Christian MAIRE, M. Benoît MERGEL, M. Jean-Marc SCHULLER, M. Mathieu WOLGENSINGER, Mme Nathalie AUBERT, M. Thierry BACH, Mme Estelle BAUDELET, M. Guy BAUER, Mme Clara BEAUFRAND, M. Yann DURRIERE, Mme Monique FRITSCH, Mme Céline GOLLY, M. Yves HEMEDINGER, M. Frédéric HILBERT, Mme Laurence KAEHLIN, M. Philippe KLINGER, Mme Christine LAISSUE-STRAVOPODIS, M. Sébastien LIGIBELL, Mme Claudine MATHIS, M. Christian MEISTERMANN, Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Barbaros MUTLU, Mme Nora OUISSI, Mme Sandra PICARD-GANEO, Mme Nathalie PRUNIER, M. Alain RAMDANI, Mme Aurore REINBOLD, Mme Emmanuella ROSSI, M. Pascal SALA, Mme Caroline SANCHEZ, Mme Frédérique SCHWOB, M. Alexis STRUSS, Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Adrien WILD, M. Olivier ZINCK.

**Ont donné procuration**

Mme Marie-Laure STOFFEL donne procuration à Mme Denise STOECKLE, M. Thierry STOECHNER donne procuration à Mme Laurence KAEHLIN, Mme Séverine GODDE donne procuration à M. Mario ACKERMANN, M. Éric LOESCH donne procuration à Mme Frédérique SCHWOB, M. Olivier ROTH donne procuration à Mme Monique FRITSCH, M. Michel SPITZ donne procuration à M. Alain RAMDANI, Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN donne procuration à M. Bernard GERBER.

**Nombre de voix pour : 58  
contre : 0  
abstention : 2**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**Mme Nathalie AUBERT et M. Yann DURRIERE s'abstiennent.**

**Secrétaire de séance : Clara BEAUFRAND**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-06-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026  
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



**POINT N° 34 BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**

Rapporteur : M. CHRISTIAN REBERT, Vice-Président

Les éléments du rapport du budget primitif 2026 du budget annexe des transports urbains sont présentés.

En conséquence, Il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 14 avril 2026 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.2123-19, L.2313-1 et R.2313-3 ;

Vu le rapport détaillé de présentation du budget primitif 2026 du budget annexe des transports urbains joint au projet de délibération ;

Vu la maquette budgétaire, ci annexée ;

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

ARRETE

le budget primitif du budget annexe des transports urbains pour l'exercice 2026 en équilibre aux montants suivants :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-06-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



<b>BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Opérations réelles	14 291 205,00 €	Opérations réelles	15 694 870,47 €
Opérations d'ordre	2 253 665,47 €	Opérations d'ordre	850 000,00 €
<b>Total</b>	<b>16 544 870,47 €</b>	<b>Total</b>	<b>16 544 870,47 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Opérations réelles dont restes à réaliser	5 105 097,25 €	Opérations réelles dont restes à réaliser	3 701 431,78 €
Opérations d'ordre	1 150 000,00 €	Opérations d'ordre	2 553 665,47 €
<b>Total</b>	<b>6 255 097,25 €</b>	<b>Total</b>	<b>6 255 097,25 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22 799 967,72 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 799 967,72 €</b>

**AUTORISE**

Monsieur le Président, à l'intérieur de chaque section du budget annexe des zones d'activités économiques, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

**VOTE**

les crédits du budget primitif de l'exercice 2026 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-06-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



# BUDGET PRIMITIF 2026

## *Budget annexe Transports Urbains*

Conseil Communautaire du 28 avril 2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-06-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## Table des matières

I.	La section d'exploitation .....	3
1.1	<i>Recettes réelles d'exploitation</i> .....	3
1.2	<i>Dépenses réelles d'exploitation</i> .....	4
II.	La section d'investissement .....	5
2.1	<i>Recettes d'investissement</i> .....	5
2.2	<i>Dépenses d'investissement</i> .....	6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-06-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## I. La section d'exploitation

### 1.1 Recettes réelles d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation passent de **13 730 K€** au budget 2025 à **13 965 K€** au budget 2026, soit une hausse de **235 K€** (+ 1,71%).

Chap.	Recettes d'exploitation en K€	BP 2025	BP 2026	Evolution en K€	Evolution en %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 560 K€	2 795 K€	235 K€	9,18%
73	Versement mobilité	10 500 K€	10 500 K€	0 K€	0,00%
74	Dotations, subventions et participations	440 K€	440 K€	0 K€	0,00%
013	Atténuation de charges	0 K€	0 K€	0 K€	
75	Autres produits de gestion courante	230 K€	230 K€	0 K€	0,00%
77	Produits exceptionnels	0 K€	0 K€	0 K€	
	<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>13 730 K€</b>	<b>13 965 K€</b>	<b>235 K€</b>	<b>1,71%</b>
042	Amortissements des subventions reçues	850 K€	850 K€	0 K€	0,00%
002	Résultat reporté	3 005 K€	1 730 K€	-1 275 K€	-42,44%
	<b>TOTAL</b>	<b>17 585 K€</b>	<b>16 545 K€</b>	<b>-1 040 K€</b>	<b>-5,92%</b>

Le budget annexe des transports bénéficie de 2 recettes principales :

- le versement mobilité (VM)
- les recettes de billetterie

**Le versement mobilité (VM)** constitue la principale recette du budget annexe des transports urbains de Colmar Agglomération. Il a été porté à 0,80% en 2023. Cette augmentation a généré 2,1 M€ de recettes supplémentaires, qui ont permis de financer l'envolée du forfait de charges en 2023, mais aussi la refonte du réseau mise en place en septembre 2024. Le versement mobilité se situe encore dans la moyenne basse des taux des Autorités Organisatrices de la Mobilité (taux moyen : 0,91 % - Source : URSSAF).

Compte tenu de la conjoncture, force est de constater que les produits de versement mobilité ont stagné en 2025 : +0,6%, soit +66 K€ seulement. Il est donc prudent de laisser les prévisions budgétaires 2026 stables par rapport au budget 2025 : **10 500 K€**.

Les produits de billetterie sont supérieurs aux objectifs de recettes assignés au concessionnaire des transports dans le cadre de l'expérimentation de la refonte du réseau. Les recettes passent ainsi **de 2 560 K€ à 2 795 K€**, soit **+ 235 K€** du budget 2025 au budget

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-06-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026  
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Par ailleurs, la Région Grand Est et l'État financent le transport scolaire intégré dans le service de transports urbains pour un montant estimé **440 K€** au budget 2026, niveau stable depuis 2023.

### 1.2 Dépenses réelles d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation passent de **13 944 K€** au budget 2025 à **14 291 K€** au budget 2026, soit une hausse de **348 K€** (+ 2,49 %).

Chap.	Dépenses d'exploitation en K€	BP 2025	BP 2026	Evolution en K€	Evolution en %
011	Charges à caractère général	13 801 K€	14 167 K€	366 K€	2,65%
012	Charges de personnel	64 K€	55 K€	-9 K€	-14,06%
014	Atténuation de produits	30 K€	30 K€	0 K€	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	49 K€	39 K€	-10 K€	-19,95%
66	Charges financières	0 K€	0 K€	0 K€	
67	Charges exceptionnelles	0 K€	0 K€	0 K€	
	<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>13 944 K€</b>	<b>14 291 K€</b>	<b>348 K€</b>	<b>2,49%</b>
042	Amortissements	2 150 K€	2 150 K€	0 K€	0,00%
68	Provisions	0 K€	0 K€	0 K€	
023	Virement à la section d'investissement	1 492 K€	104 K€	-1 388 K€	-93,05%
	<b>TOTAL</b>	<b>17 585 K€</b>	<b>16 545 K€</b>	<b>-1 040 K€</b>	<b>-5,92%</b>

L'impact de la conjoncture sur le forfait de charges :

**+250 K€** dans le cadre de l'actualisation du forfait de charges selon le contrat de concession en vigueur qui dépend directement de l'évolution des coûts subis par le concessionnaire. Cette actualisation restera élevée en 2026.

Mais l'impact des nouvelles actions menées :

**+116 K€** Pour la maintenance liée aux nouveaux équipements de la station GNV et des outils billettiques progressivement déployés ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-06-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026  
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## II. La section d'investissement

### 2.1 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement passent de **6 793 K€** au budget 2025 à **6 255 K€** au budget 2026, soit une baisse de **538 K€** (- 7,92 %).

Chap.	Recettes d'investissement en K€	BP 2025	BP 2026	Evolution en K€	Evolution en %
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0 K€	999 K€	999 K€	
	Subventions d'investissement et comptes de tiers ( <i>dont restes à réaliser</i> )	2 147 K€	2 470 K€	323 K€	15,06%
16	Emprunts	0 K€	0 K€	0 K€	
	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 147 K€</b>	<b>3 469 K€</b>	<b>1 323 K€</b>	<b>61,60%</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 492 K€	104 K€	-1 388 K€	-93,05%
001	Solde d'exécution antérieur	505 K€	232 K€	-273 K€	-54,05%
040	Amortissements	2 150 K€	2 150 K€	0 K€	0,00%
041	Opérations d'ordre patrimoniales	500 K€	300 K€	-200 K€	-40,00%
	<b>TOTAL</b>	<b>6 793 K€</b>	<b>6 255 K€</b>	<b>-538 K€</b>	<b>-7,92%</b>

Les recettes d'investissement sont principalement composées des éléments suivants :

- L'évolution de l'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement issu de l'affectation des résultats (**999 K€**), excédent défini en fonction du volume des reports de dépenses 2025 sur 2026 ;
- L'autofinancement budgétaire dégagé de la section de fonctionnement pour **104 K€** et les amortissements pour **2 150 K€** ;
- Le solde d'exécution 2025 reporté sur 2026 pour **232 K€** ;
- Les subventions d'investissement pour **2 470 K€** dont **1 080 K€** provenant notamment du FEDER (fonds européens) pour la modernisation du système billettique. Le budget principal de Colmar Agglomération devra par ailleurs soutenir pour **1 185 K€** le programme d'investissement du budget annexe des transports dans la mesure où la réalisation des investissements prévus ne sauraient être financés sans augmentation excessive des tarifs.

Ceci permettra de continuer les projets d'investissement structurants du budget annexe transports sans inscrire d'emprunt en 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-06-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## 2.2 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement passent de **5 443 K€** au budget 2025 à **5 105 K€** au budget 2026, soit une baisse de **338 K€** (- 6,22 %).

Chap.	Dépenses d'investissement en K€	BP 2025	BP 2026	Evolution en K€	Evolution en %
	Dépenses d'équipement et comptes de tiers ( <i>dont restes à réaliser</i> )	5 443 K€	5 105 K€	-338 K€	-6,22%
16	Remboursement du capital de la dette	0 K€	0 K€	0 K€	
13	Autres	0 K€	0 K€	0 K€	
	<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 443 K€</b>	<b>5 105 K€</b>	<b>-338 K€</b>	<b>-6,22%</b>
001	Solde d'exécution antérieur	0 K€	0 K€	0 K€	
040	Amortissement des subvention reçues	850 K€	850 K€	0 K€	0,00%
041	Opérations d'ordre patrimoniales	500 K€	300 K€	-200 K€	-40,00%
	<b>TOTAL</b>	<b>6 793 K€</b>	<b>6 255 K€</b>	<b>-538 K€</b>	<b>-7,92%</b>

### Budget Transports 2026

### Dépenses d'équipement

**5 105 K€**

- Refonte du réseau de bus : 254 K€
- Modernisation de la billettique : 436 K€
- Achèvement de la rénovation de la station GNV : 126 K€
- Investissement récurrent : 4 289 K€  
(achat de bus, aménagement arrêt de bus)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-06-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de présents : 53  
Absent : 0  
Excusés : 7

**Point 35 Budget Primitif 2026 du budget annexe des Zones d'Activités Economiques**

**Présents**

M. Éric STRAUMANN, M. Lucien MULLER, Mme Denise STOECKLE, M. Luca BASSO, M. Christian REBERT, M. Benoît SCHLUSSEL, M. Tristan DENÉCHAUD, M. Joël HENNY, M. Mario ACKERMANN, Mme Claudia CHATELUS, M. Bernard GERBER, M. Dominique BUTTERLIN, M. Laurent WINKELMULLER, M. Benjamin HUIN-MORALES, M. Marc BOUCHE, M. Jean-François HAZOUMÉ, M. Jean-Luc LAMEY, M. Richard LEY, M. Christian MAIRE, M. Benoît MERGEL, M. Jean-Marc SCHULLER, M. Mathieu WOLGENSINGER, Mme Nathalie AUBERT, M. Thierry BACH, Mme Estelle BAUDELET, M. Guy BAUER, Mme Clara BEAUFRAND, M. Yann DURRIERE, Mme Monique FRITSCH, Mme Céline GOLLY, M. Yves HEMEDINGER, M. Frédéric HILBERT, Mme Laurence KAEHLIN, M. Philippe KLINGER, Mme Christine LAISSUE-STRAVOPODIS, M. Sébastien LIGIBELL, Mme Claudine MATHIS, M. Christian MEISTERMANN, Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Barbaros MUTLU, Mme Nora OUISSI, Mme Sandra PICARD-GANEO, Mme Nathalie PRUNIER, M. Alain RAMDANI, Mme Aurore REINBOLD, Mme Emmanuella ROSSI, M. Pascal SALA, Mme Caroline SANCHEZ, Mme Frédérique SCHWOB, M. Alexis STRUSS, Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Adrien WILD, M. Olivier ZINCK.

**Ont donné procuration**

Mme Marie-Laure STOFFEL donne procuration à Mme Denise STOECKLE, M. Thierry STOEBNER donne procuration à Mme Laurence KAEHLIN, Mme Séverine GODDE donne procuration à M. Mario ACKERMANN, M. Éric LOESCH donne procuration à Mme Frédérique SCHWOB, M. Olivier ROTH donne procuration à Mme Monique FRITSCH, M. Michel SPITZ donne procuration à M. Alain RAMDANI, Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN donne procuration à M. Bernard GERBER.

**Nombre de voix pour : 58  
contre : 0  
abstention : 2**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**Mme Nathalie AUBERT et M. Yann DURRIERE s'abstiennent.**

**Secrétaire de séance : Clara BEAUFRAND**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-10-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026  
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



**POINT N° 35 BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITÉS  
ECONOMIQUES**

Rapporteur : M. CHRISTIAN REBERT, Vice-Président

Les éléments du rapport du budget primitif du budget annexe des Zones d'Activités Economiques sont présentés au Conseil communautaire.

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil communautaire de déléguer au Président la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7,5% des dépenses réelles de chaque section. Ces mouvements de crédits font alors l'objet d'une communication auprès de l'assemblée délibérante lors du plus proche conseil suivant cette décision.

En conséquence, Il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 14 avril 2026 ;
- Vu le rapport détaillé de présentation du budget primitif 2026 du budget annexe des zones d'activités économiques joint au projet de délibération ;
- Vu la maquette budgétaire ci annexée ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-10-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026  
Publication : 07/05/2026

ARRETE

Pour la suite des opérations par délégué  
le budget primitif du budget annexe des zones d'activités économiques pour l'exercice 2026



en équilibre aux montants suivants :

<b>BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES</b>			
<b> FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Opérations réelles	3 379 928,00 €	Opérations réelles	5 838 006,39 €
Opérations d'ordre	9 060 382,90 €	Opérations d'ordre	6 602 304,51 €
<b>Total</b>	<b>12 440 310,90 €</b>	<b>Total</b>	<b>12 440 310,90 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Opérations réelles	3 222 386,51 €	Opérations réelles	764 308,12 €
Opérations d'ordre	6 602 304,51 €	Opérations d'ordre	9 060 382,90 €
<b>Total</b>	<b>9 824 691,02 €</b>	<b>Total</b>	<b>9 824 691,02 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22 265 001,92 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 265 001,92 €</b>

**AUTORISE**

Monsieur le Président, à l'intérieur de chaque section du budget annexe des zones d'activités économiques, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

**AUTORISE**

Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

**VOTE**

les crédits du budget primitif de l'exercice 2026 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-10-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



# BUDGET PRIMITIF 2026

## *Budget annexe des ZAE*

Conseil Communautaire du 28 avril 2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-10-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, les opérations de lotissement ou d'aménagement de zone sont caractérisées par leur finalité économique de production, et non de constitution d'immobilisations, dans la mesure où les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus.

Ces opérations sont enregistrées dans des comptes de charges et de produits que peuvent temporairement lier les comptes de stocks jusqu'au dénouement complet de la commercialisation. Elles sont soumises à un régime fiscal particulier qui impose le regroupement de l'ensemble des opérations au sein d'un seul budget annexe par type d'opération (lotissement, ZAC...). Ainsi, seuls les mouvements comptables qui s'inscrivent dans le cycle de production des terrains destinés à être commercialisés (acquisitions foncières, études, travaux et de certaines charges indirectes) sont portés sur ce budget annexe et plus précisément en section de fonctionnement au débit d'un compte ayant une racine 60 (6015, 6045, 605, 608).

Ce suivi permet de retracer l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement afin de déterminer la perte ou le gain financier réalisés par la collectivité. Ces stocks sont calculés en fonction du coût de production cumulé du m<sup>2</sup> cessible multiplié par la surface restant à vendre.

Les parcelles des ZAE sont aménagées en interne et vendues aux opérateurs économiques. 4 zones d'activités sont en cours d'aménagement :

- L'aménagement de la friche des anciennes papèteries de Turckheim  
La reconversion de cette friche est une opportunité pour créer une nouvelle offre de terrain à destination des entreprises du secteur, tout en maîtrisant la consommation foncière. L'emprise totale du site est de 9,5 hectares : 2,5 hectares sont dédiés à un quartier résidentiel et 7 hectares deviennent la zone d'activités des Moulins qu'aménage Colmar Agglomération et qui accueille déjà des activités économiques utiles aux habitants du territoire.
- L'extension du Biopôle  
Colmar Agglomération développe cette zone d'excellence pour renforcer les structures d'ores et déjà présentes et accueillir sur le site de nouvelles structures à haute valeur ajoutée évoluant dans le domaine du vivant végétal, de la bioéconomie et des sciences du vivant.
- Horbourg-Wihr ;
- Sainte-Croix-en-Plaine.

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de 6 211 K€ au budget 2025 à 3 380 K€ au budget 2026, soit une baisse de -2 831 K€ (- 45,58 %).

Cette baisse est logique compte tenu du programme d'acquisition de terrains et d'aménagements des zones en cours :

2 543 K€ pour la zone des Moulins à Turckheim ;

371 K€ pour l'extension du Biopôle ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246000726-20260428-00260428-15-DF

Accusé certifié 25/04/2026

Réception par le préfet le 07/05/2026  
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



- 376 K€ pour le remboursement d'acquisitions de terrains à Sainte-Croix-en-Plaine Colmar.

Ce budget annexe comporte enfin des charges de personnel afin que le coût du service intercommunal qui gère les zones soit intégré dans le prix de revient ; ce dernier étant utilisé pour fixer les prix de vente des différents lots. Ainsi, **90 K€** ont été inscrits au BP 2026 au compte 6045.

Opérations réelles - Fonctionnement		BP 2025		BP 2026	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Dépenses</b>					
60	<b>Charges entrant dans le cycle de production</b>	6 211 066,00 €		3 379 918,00 €	
6015	dont Terrains à aménager	2 898 066,00 €		2 828 413,00 €	
6045	dont Achats d'études et de prestations de services	400 000,00 €		330 000,00 €	
605	dont Achats de matériel, équipements et travaux	2 913 000,00 €		221 505,00 €	
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	10,00 €		10,00 €	
65888	Autres charges diverses de gestion courante	10,00 €		10,00 €	
<b>Recettes</b>					
002	Résultat de fonctionnement reporté		3 149 581,94 €		4 515 082,39 €
7015	Vente de terrains aménagés		3 196 727,00 €		1 322 914,00 €
74	Dotations, subventions et participations		450 000,00 €		0,00 €
75	Autres produits de gestion courante		10,00 €		10,00 €

Parallèlement, les recettes réelles de fonctionnement passent de **3 647 K€** au budget 2025 à **1 323 K€** au budget 2026, soit une baisse de **-2 324 K€** (- 67 %).

Il s'agira principalement de recettes de cessions liées à :

- l'extension du Biopôle pour 1 221 K€ ;
- les dernières cessions sur la zone d'Horbourg-Wihr pour 102 K€.

Opérations réelles - Investissement		BP 2025		BP 2026	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
001	Résultat d'investissement reporté	1 005 240,01 €		3 222 386,51 €	
168741	Communes membres du GFP	0,00 €	419 997,07 €	0,00 €	764 308,12 €

Opérations d'ordre		BP 2025		BP 2026	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (régularisation)			0,00 €	
75888	Autres (régularisation)				0,00 €
315	Terrains à aménager	0,00 €	7 200,00 €	0,00 €	0,00 €
3351	Travaux en cours - Terrains	0,00 €	192 260,00 €	0,00 €	0,00 €
3354	Travaux en cours - Etudes et prestations de services	0,00 €	291 610,80 €	0,00 €	0,00 €
3355	Travaux en cours - Travaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
33586	Travaux en cours - Frais financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3555	Variation des stocks de terrains aménagés	7 288 657,47 €	7 455 171,07 €	6 602 304,51 €	9 060 382,90 €
60315	Variation des stocks des terrains à aménager	7 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7133	Variation des en-cours de production de biens	483 870,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	7 455 171,07 €	7 288 657,47 €	9 060 382,90 €	6 602 304,51 €
<b>total general</b>		<b>22 451 215,35 €</b>	<b>22 451 215,35 €</b>	<b>22 265 001,92 €</b>	<b>22 265 001,92 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
068-246800726-20260428-CC20260428-10-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026  
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Par sécurité, il est proposé d'inscrire une avance d'équilibrage pluriannuelle de 764 K€ (contre une avance de 420 K€ inscrite en 2025 mais non utilisée) permettant au budget principal de Colmar Agglomération d'apporter un soutien financier temporaire au budget annexe ZAE pour couvrir un décalage de trésorerie lié aux cycles des opérations d'aménagement en cours. Elle constitue une mise à disposition provisoire de fonds sur 3 ans et sans intérêt. Ce mécanisme n'est ni un emprunt ni une subvention définitive et doit être intégralement remboursé afin de préserver l'équilibre à terme du budget annexe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20260428-CC20260428-10-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026  
Publication : 07/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

